

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES



Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12/02/2024
ID : 060-216003103-20240208-2024_007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

29 janvier 2024

OBJET :

Rapport sur la qualité et le prix du
service public de l'assainissement
non collectif pour l'année 2022

N° 2024-007

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

-Présents : 11

-Absents : 8

-Procurations : 5

-Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	Isabelle Pellet
Monsieur	Manuel Balache		X	Gaëtan Bondu
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X	X	
Monsieur	Patrick Faderne		X	
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin		X	Lydie Blin
Madame	Véronique Moreau		X	Grégory Palandre
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Georges Roussel

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

-Pour : 16 voix

-Contre : 0 voix

-Abstention : 0 voix

OBJET : RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5,

Considérant que le rapport sur le prix et la qualité expose l'organisation du service les indicateurs techniques et financiers et les performances du service d'assainissement non collectif,

Considérant que le rapport de l'année 2022 a été présent lors du conseil communautaire de la CAB du 14 décembre 2023,

Considérant que les conseils municipaux de chaque commune de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) sont rendus destinataire de ce rapport annuel,

Considérant que la compétence assainissement non collectif concerne les 53 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) et que 9 000 habitants relèvent de ce service

Considérant que le nombre d'installations concernées est désormais de 3 905.

Considérant que cette compétence est exercée en régie directe par deux agents,

Considérant que 747 contrôles ont été réalisés en 2022

Considérant que l'année 2022 a été marquée par l'instruction de 2 tranches de financement des travaux pour 7 bénéficiaires,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND acte des rapports du service public d'assainissement non collectif de l'année 2022

Le Maire

Grégory Palandre

